

Quand la régulation des loups accroît les déprédations

Les deux premières campagnes de régulation qui ont eu lieu en Valais, ainsi que celle qui court jusqu'à fin janvier 2026, ont certes éliminé pas mal de loups, mais la stratégie d'abattage a impacté certaines meutes au point d'en augmenter les déprédations sur les animaux de rente, générant encore plus de conflits.

Comme chaque automne et début d'hiver, la régulation proactive du loup est en cours, ceci pour la troisième année consécutive. Au travers de cet article, nous faisons le point sur les nouvelles demandes d'abattage de meutes ou de louveteaux en Valais. À partir de l'analyse des données disponibles (prédations en situation «protégée», interventions de régulation et dynamique des meutes), nous allons voir comment des interventions mal ciblées peuvent accroître, plutôt que réduire, le risque pour le bétail.

Souvenons-nous: le loup est un prédateur social dont la dynamique de meute dépend fortement de la stabilité du couple reproducteur et du comportement appris auprès des congénères. Aborder la gestion du loup comme une simple variable numérique, sans tenir compte des aspects biologiques et sociaux, peut mener à des effets contre productifs. Par exemple, le remplacement d'un individu peu problématique risque de provoquer une hausse des déprédations par son remplaçant, ce qui va générer en retour des coûts plus élevés pour les éleveurs et la collectivité. Plusieurs exemples valaisans ont déjà illustré ce risque (cf. Fauna.vs info No 47). Le présent article ajoute de nouveaux éléments à ce précédent bilan élaboré par Fauna.vs sur les deux premières campagnes régulatrices.

Chablais: d'une meute peu problématique à une spirale d'escalade

La meute transfrontalière du Chablais, fondée en 2019, était jusqu'en 2023 responsable de très peu de déprédations, n'atteignant alors pas les critères justifiant les tirs régulateurs: huit moutons tués en situation protégée sont nécessaires pour déclencher une régulation réactive. Pourtant, à l'automne 2023, cette meute est devenue la cible de la régulation proactive, nouvellement mise en place, alors qu'elle n'avait causé que sept pertes déclarées sur territoire suisse (zéro en France). Dans la foulée, le 5 janvier 2024, le mâle reproducteur, M88, a été abattu. Depuis son élimination, voici ce qui a été observé sur le territoire de cette meute:

- Absence de reproduction en 2024, la femelle n'ayant pas retrouvé de mâle reproducteur avant la période d'accouplement (février/mars).
- Pertes stables, se montant à 4-5 moutons en 2024.
- Arrivée d'un nouveau mâle en automne 2024.
- Reproduction en 2025, avec la naissance à au moins six louveteaux.
- Les déprédations augmentent avec ce nouveau mâle:

23 pertes recensées au 30 septembre 2025, soit un niveau de déprédation trois fois supérieur à la moyenne 2019–2024!

- Forte pression sur les estives en 2025, avec un impact accru sur les animaux d'élevage, tant ovins (22 pertes) que veaux (3 pertes).

Le tir du mâle reproducteur originel a donc déstabilisé une meute qui était auparavant bien «gouvernée» (ou bien «éduquée» selon la terminologie du législateur) car peu portée sur la prédation d'animaux d'élevage. L'élimination du précédent mâle a clairement ouvert la voie à un individu plus problématique pour le bétail. Conséquence de tout ceci, la meute a fait l'objet – ce qui est légalement conforme vu l'importance des récents dommages – d'une demande de régulation intégrale. Toutefois, une analyse détaillée de la situation, au vu du comportement de cette meute depuis 2019, aurait dû déboucher sur une opération plus ciblée, et aussi moins onéreuse: prélever uniquement l'individu qui semble à la source du problème, en l'occurrence le nouveau mâle reproducteur. Cela aurait été plus avisé et probablement plus efficace en termes de coexistence future. Ainsi, dans le cas d'espèce, c'est bel et bien la décision politique de base de 2023, soit la volonté de régulation intégrale d'une meute alors peu déprédatrice, car plutôt focalisée sur les proies sauvages, qui est responsable du chaos qui a suivi. La meute du Chablais n'est pas la seule à avoir pâti de cette erreur de jugement, purement politique car occultant la réalité des faits.

Haut-Valais: incohérences dans le ciblage de la meute du Simplon

Officiellement, trois meutes se partagent le territoire valaisan entre Finges et Brigue: Augstbord, Nanz et Simplon, la troisième étant transfrontalière avec l'Italie. Quelques chiffres et faits:

- La meute du Simplon a occasionné très peu de déprédations sur du bétail en situation protégée: zéro perte en 2023, une en 2024 et deux en 2025 (au 20 octobre), un nombre ridiculement bas. Surtout comparativement aux pertes causées par les deux autres meutes haut-valaisannes.
- Les meutes Augstbord et Nanz ont été particulièrement prédatrices sur les ovins et les caprins. En 2023 et 2024, Augstbord a ainsi tué, en situation protégée, 105 moutons et Nanz 48, selon les relevés du Service de la Chasse. En 2025, au 28 octobre, la meute d'Augstbord avait déjà prédaté 16 animaux d'élevage, Nanz quatre. Notons que

dans ces secteurs, la protection des troupeaux se résume majoritairement à de simples clôtures électrifiées: lors des attaques, chiens de protection et bergers faisaient défaut 98% du temps.

- Malgré les abattages massifs au sein de ces meutes lors des deux premières campagnes de régulation (douze individus pour Augstbord, cinq pour Nanz), les deux meutes se seraient reproduites en 2025 (accouplement filmé pour Augstbord mais, à l'heure où ces lignes sont écrites, aucune preuve n'a pu être apportée quant à la survie des louveteaux). Les deux mâles reproducteurs abattus (M271 et M365) ont été très rapidement remplacés par de nouveaux venus.

Dans ce contexte, la logique cantonale visant à ne pas vouloir réguler les deux meutes les plus problématiques du Haut-Valais (Augstbord et Nanz), tout en ciblant celle du Simplon, apparaît totalement incohérente, en contradiction avec l'objectif clairement affiché dans les communiqués officiels: «diminuer les conflits sur les zones problématiques» ! Une telle pratique défie l'entendement et toute logique. En agissant ainsi, nos dirigeants contribuent à exacerber les tensions autour de l'élevage plutôt qu'à les apaiser. Au point que l'on soit en droit de se demander s'il n'y a pas un agenda caché derrière cette stratégie.

Posettes, Nendaz-Isérables et Anniviers-Réchy: prélever des louveteaux dans des meutes stables, dans quel but?

Pour l'actuelle campagne d'abattage, les autorités valaisannes ont emboîté pour la première fois le pas de leurs confrères grisons, en décidant de prélever les deux tiers des louveteaux de plusieurs meutes, en plus de l'abattage total des meutes du Chablais, du Simplon et du Salentin. Comment donc est articulé ce choix, sachant que l'abattage de louveteaux a surtout pour effet de réduire à très court terme l'effectif local? En effet, la mortalité naturelle des loups de première et deuxième année peut atteindre 60 à 80%, ce qui est déjà en soi une forme de régulation. Avec un tel taux naturel de pertes, la mortalité compensatoire jouant à fond, l'élimination de jeunes par les tirs régulatoires va surtout augmenter les chances de survie de ceux qui ont été épargnés. Dans cette perspective, la décision de nos dirigeants de viser les jeunes de ces trois meutes laisse particulièrement songeur. Voici pourquoi:

- Posettes est une meute transfrontalière ayant une partie de son territoire en France. Elle n'avait commis qu'une seule attaque en 2024 (un mouton tué) et zéro en 2025 (au 20 octobre).
- Anniviers-Réchy est l'une des plus anciennes meutes valaisannes. Bien que son couple ait été renouvelé en 2023, possiblement à la suite d'actes de braconnage, aucune attaque n'a été recensée en 2023-2024, et une seule en 2025, en situation dite protégée. Or, des visites de terrain ont montré de sérieuses lacunes au niveau des mesures de protection du troupeau là où la déprédation a eu lieu; cette unique attaque aurait ainsi pu être évitée.
- La meute Nendaz-Isérables n'est responsable que d'une

seule attaque en situation protégée en 2023, 2024 et 2025, soit trois en trois ans, et ceci de surcroît malgré une mise en œuvre lacunaire des moyens de protection des troupeaux. Cependant, en 2024 il s'agissait d'un jeune bovin de moins de 14 jours, qui aurait dû être rentré et surveillé comme le recommande clairement la loi à cet âge-là. Or c'est sur la base de ce seul cas litigieux que l'autorisation de tir de la meute dans son intégralité a été obtenue! Ainsi, neuf loups ont été abattus au sein de cette meute en 2024-2025, dont le mâle reproducteur (M246), qui a été remplacé en moins de quatre semaines. En 2025, cette meute s'est à nouveau reproduite tandis que les déprédations se sont montées à seulement quatre moutons, dont le statut de protection n'a pas été précisé dans la requête des autorités valaisannes, où aucune attaque ne figure par ailleurs dans les annexes.

A quoi donc rime le prélèvement de louveteaux dans des meutes stables et non problématiques? Pourquoi éliminer des jeunes loups affichant le comportement souhaité par les autorités fédérales, soit une focalisation sur les proies sauvages, ce qui permet justement une coexistence moins conflictuelle avec l'élevage? A nouveau, on rate le coche de l'effet éducatif mis en exergue par le législateur pour justifier la politique de régulation préventive.

Dilemme gestionnaire: court terme politique ou gestion durable basée sur l'évidence

Les exemples du Valais montrent qu'une régulation régie par des visées purement politiques peut aller à l'encontre des effets recherchés: augmentation des conflits, coûts accrus tant pour le monde pastoral que pour les services publics. In fine c'est l'argent du contribuable qui est gaspillé. Une stratégie de régulation basée sur l'évidence scientifique, tenant compte de la biologie du loup, ciblée sur les individus réellement problématiques et accompagnée d'un renforcement systématique des mesures de protection des troupeaux, offrirait un bien meilleur bilan humain et financier, bien entendu si ce que l'on souhaite sincèrement c'est d'atteindre une coexistence durable et économiquement soutenable entre les grands prédateurs, les animaux domestiques et sauvages.

Reste à s'entendre sur ce qu'est un taux de déprédation «supportable», sachant qu'une absence totale de déprédations sur les animaux de rente est utopique. Fauna vs pense qu'une meute causant moins d'une dizaine de pertes d'animaux domestiques par an, de surcroît sur différents élevages, ne devrait pas être considérée comme problématique. Ceci pour une raison évidente: tout éleveur perd «naturellement» beaucoup plus de têtes de bétail en raison d'autres facteurs que la prédation par les grands carnivores: maladies, mort-nés, mises bas létales, accidents, etc. Or, ces causes de mortalité, contrairement aux déprédations, ne sont pas indemnisées. Vouloir rayer de la carte des meutes qui se comportent de manière stable, causant peu d'attaques, risque fort d'aggraver les problèmes plutôt que de les résoudre. ■

Isabelle Germanier et Raphaël Arlettaz